

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, le 7 novembre 2023 à 19H.

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
  - 4.1 Quote-part municipale transport adapté
  - 4.2 Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 4.3 Contribution du programme de subvention au loyer
  - 4.4 Entente de tarification 2023-2026
  - 4.5 Offre de service Cour municipal
  - 4.6 Modification règlement municipal (911)
  - 4.7 Équité salariale
  - 4.8 Mandat Blanchette Vachon
5. **FINANCES**
  - 5.1 Compte pour approbation
  - 5.2 Utilisation du surplus pour 150e
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
  - 6.1 Ordre de changement no 14
  - 6.2 Ordre de changement no 18
  - 6.3 Ordre de changement no A-06
  - 6.4 Ordre de changement no 28
  - 6.5 Ordre de changement no 24
  - 6.6 Mandat MRC rang 4 Sud
7. **PERSONNEL**
  - 7.1 Embauche temporaire entretien ménager

## 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Reddition compte dans le programme d'infrastructure municipale pour les aînés

## 9. RAPPORT

## 10. CORRESPONDANCE

## 11. AUTRES SUJETS

11.1 Demande de gratuité glace

11.2 Appui financier exposition agricole

11.3 Adoption du Règlement de démolition

## 12. Période de questions

## 13. Ajournement de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2023-11-287** Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

## 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**2023-11-288** Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre et 17 octobre 2023.

## 4. LÉGISLATION

### 4.1 QUOTE-PART MUNICIPALE TRANSPORT ADAPTÉ

**2023-11-289** **Considérant** que le conseil municipal a reçu la demande de contribution 2024 pour le transport adapté de Transport Autonomie Beauce-Etchemin;

**Considérant** que la quote-part municipale 2024 a été augmentée exceptionnellement de 20% donc de 2.98\$/résident ;

**Considérant** que le nombre d'habitants de la municipalité de Saint-Honoré de Shenley est présentement de 1523 habitants, le montant de la quote-part est de 4538.54\$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le montant de 4538.54\$ pour la contribution versée pour le transport adapté en 2024 soit pris au budget 2024.

#### **4.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

**2023-11-290**

**Considérant** que le conseil désire être conforme au code de déontologie des élus;

**Considérant** que les élus ont rempli leur déclaration des intérêts pécuniaires;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les déclarations des intérêts pécuniaires soient déposées pour la conformité au code de déontologie des élus sur le site du gouvernement du Québec.

#### **4.3 CONTRIBUTION DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU LOYER**

**2023-11-291**

**Considérant** que le conseil municipal a reçu une demande de contribution financière de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière ;

**Considérant** que la municipalité a une entente pour le paiement de 10 % des coûts du supplément au loyer pour les résidents bénéficiant d'une subvention au loyer ;

**Considérant** que la contribution financière pour l'année 2023 s'élève à 600.75\$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'aide financière de 600.75\$ soit versée à l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière et soit prise au budget général.

#### **4.4 ENTENTE DE TARIFICATION 2023-2026**

**2023-11-292**

**Considérant** que la municipalité de St-Honoré-de-Shenley a des besoins financiers particuliers;

**Considérant** que la Caisse des sommets de la Beauce, après analyse, offre des services adaptés à nos besoins pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2026;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'entente de tarification pour 3 ans, du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2026 soit signée avec la Caisse des Sommets de la Beauce.

#### 4.5 OFFRE DE SERVICE COUR MUNICIPAL

2023-11-293

**Considérant** que le conseil municipal doit obtenir les services d'un bureau d'avocats pour les représentations en Cour municipale;

**Considérant** que la firme Morency société d'avocats offre ses services pour les représentations de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley à la Cour municipale pour l'année 2024 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le renouvellement auprès de la firme Morency société d'avocats soit réalisé pour les représentations en Cour municipale pour 2024.

#### 4.6 MODIFICATION RÈGLEMENT MUNICIPAL (911)

2023-11-294

**Considérant** que la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

**Considérant** que la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

**Considérant** que le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52\$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de taxe, qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025;

**Considérant** que toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

**Considérant** que l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

**En conséquence** sur une proposition de Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley adopte le Règlement no 231-2023;

**Que** le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

#### **4.7 ÉQUITÉ SALARIALE**

**2023-11-295** **Considérant** que le conseil municipal désire mettre en place un programme sur l'équité salariale;

**Considérant** que la firme ÉQT4, responsable de service-conseil en Équité salariale offre leur service pour notre municipalité;

**Considérant** que la firme s'engage à rendre ses services simples, applicables et adaptés à la réalité de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les services de la firme ÉQT4 soient retenus pour mettre en place un programme sur l'équité salariale.

#### **4.8 MANDAT BLANCHETTE VACHON**

**2023-11-296** **Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon est mandatée pour le soutien du service à la dette de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour l'année financière 2024 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour le soutien du service à la dette.

### **5. FINANCES**

#### **5.1 COMPTES POUR APPROBATION**

**2023-11-297** **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'octobre 2023 au montant total de 438 602.31\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 50 861.07 \$  
Factures payées : 183 991.97 \$  
Factures à payer : 203 749.27 \$

## 5.2 UTILISATION DU SURPLUS POUR 150E

**2023-11-298** **Considérant** que le conseil municipal désire finaliser de payer les dépenses reliées aux festivités du 150<sup>e</sup>;

**Considérant** que les activités ont toutes été réalisées;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les frais des festivités du 150<sup>e</sup> soient payés à même le surplus.

## 6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

### 6.1. ORDRE DE CHANGEMENT NO 14

**2023-11-299** **Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour la réfection d'un événement au toit;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, à effectuer le démantèlement de la tuyauterie d'évent existant traversant la toiture ainsi que refaire les 2 sorties d'évent au toit;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 2361.86\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant 2361.86\$ plus taxes pour la réfection d'un événement au toit financé par le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

### 6.2. ORDRE DE CHANGEMENT NO 18

**2023-11-300** **Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour le déplacement de l'échangeur d'air et le chauffe-eau;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, à effectuer le déplacement de l'échangeur d'air et du chauffe-eau pour respecter les normes de dégagement (panneau électrique);

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 6944.32\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant 6944.32\$ plus taxes pour la modification de l'emplacement de l'échangeur d'air et du chauffe-eau financé par le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

### 6.3. ORDRE DE CHANGEMENT NO 21

2023-11-301

**Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour la modification de l'emplacement des sorties d'évacuation pour les ventilateurs VE-4 et VE-5;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, à conserver les sorties murales de ventilation et ajouter de l'uréthane giclé au périmètre des nouveaux conduits dans l'épaisseur de l'entretoit très restreint;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent une diminution des coûts d'un montant de 137.88\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE à la diminution du coût au montant de 137.88\$ plus taxes pour la modification de l'emplacement des sorties d'évacuation pour les ventilateurs.

### 6.4. ORDRE DE CHANGEMENT NO 28

2023-11-302

**Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour la préparation du plancher niveau 1;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, à appliquer une sous-couche d'autonivelant renforcé de fibres sur la superficie complète du plancher en contreplaqué du niveau 1;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de

8613.64\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant 8613.64\$ plus taxes pour la préparation du plancher du niveau 1 financé par le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

#### 6.5. ORDRE DE CHANGEMENT NO 24

**2023-11-303**

**Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour faire réaliser les tests d'humidité et de PH pour la dalle de béton par un sous-traitant de revêtement de sol au lieu d'un laboratoire indépendant;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent une diminution des coûts de 1378.85\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE pour une diminution des coûts de 1378.85\$ plus taxes pour la réalisation des tests d'humidité et de PH pour la dalle de béton par un sous-traitant de revêtement de sol au lieu d'un laboratoire indépendant.

#### 6.6. MANDAT MRC RANG 4 SUD

**2023-11-304**

**Considérant** que le conseil désire faire la réfection de ponceaux dans le Rang 4 sud;

**Considérant** que la MRC peut évaluer les travaux du Rang 4 sud;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le mandat soit donné à la MRC pour l'évaluation des travaux à effectuer dans le Rang 4 Sud et .

**Que** cette dépense soit financé via le règlement d'emprunt du projet.



## **7. PERSONNEL**

### **7.1. EMBAUCHE TEMPORAIRE ENTRETIEN MÉNAGER**

**2023-11-305**

**Considérant** que le conseil municipal désire entretenir ses différents bâtiments pour la période hivernale;

**Considérant** que monsieur Bruno Boucher offre ses services pour l'entretien de différents bâtiments;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** monsieur Bruno Boucher fasse temporairement l'entretien de différents bâtiments municipaux.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 REDDITION COMPTE DANS LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE POUR LES AÎNÉS**

**2023-11-306**

**Considérant** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a offert une aide financière dans le programme d'infrastructures municipales pour les aînés;

**Considérant** que la Municipalité a obtenu cette aide et réalisé les travaux liés pour un montant de 12 996\$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil entérinant et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finals;

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2023.

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1 DEMANDE DE GRATUITÉ DE GLACE**

**2023-11-307**

**Considérant** que le conseil municipal désire favoriser le sport chez les jeunes;

**Considérant** que quelques entraîneurs de hockey sont intéressés de donner des pratiques pour favoriser le hockey féminin;

**Considérant** que ceux-ci ont demandé des heures de glace gratuite;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil offre 2 heures de gratuité de glace pour favoriser le hockey féminin.

### **11.2 APPUI FINANCIER EXPOSITION AGRICOLE**

**2023-11-308** **Considérant** que l'exposition agricole de Beauce désire acquérir une scène mobile;

**Considérant** que le conseil municipal désire bonifier son aide pour l'obtention de ladite scène de 10 000\$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise un appui financier à l'exposition agricole de Beauce pour un montant total de 20 000\$ pour la scène mobile qui sera pris à même le surplus cumulé. (en référence 2023-10-274)

### **11.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION**

**2023-11-309** **Considérant** qu'un avis de motion du règlement d'emprunt 230-2023 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 mars 2023;

**Considérant** qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 mars 2023 ;

**Considérant** que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 230-2023 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 230-2023, intitulé RÈGLEMENT DE DÉMOLITION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

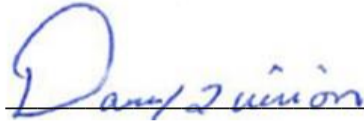
### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

### **13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2023-11-310** Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 21 novembre 2023.

Il est 21 h.

Handwritten signature of Dany Quirion in blue ink, written over a horizontal line.

Dany Quirion, maire

Handwritten signature of Pier-Olivier Busque in blue ink, written over a horizontal line.

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier

